



PROCÈS-VERBAL COMMISSION SPORTIVE

Réunion

Electronique **Mardi 14 Novembre 2023**

Président : M. Michel NAGEOTTE

Présents : MM. Stéphane BEGEL – Michel BOURNEZ - Thierry CORROYER – Gérard GEORGES - Michel MALIVERNAY – Thierry NAPPEY - Nicolas VUILLEMIN

RAPPEL

PLANNING DE JOURNEE

En cours de saison, toute modification de jour, d'horaire ou de terrain devra être sollicitée via l'adresse officielle électronique du club avec l'accord du club adverse, par le biais du module prévu dans Footclubs jusqu'au lundi minuit précédant la rencontre.

La commission précise qu'elle se réserve le droit de refuser toutes les demandes hors délais.

REGLEMENT TERRAIN IMPRATICABLE

L'impraticabilité du terrain est définie :

- soit par les critères retenus par les Lois du Jeu,
- soit par la production d'une interdiction par le propriétaire privé,
- soit par la production d'une interdiction par le propriétaire public pour respecter le protocole d'accord entre l'Association des Maires de France (AMF) et la FFF (Ligue et Districts).

La commission Régionale Sportive rappelle qu'il existe trois types de procédure en fonction des situations sur lesquelles s'appuyer :

- Procédure N°1 : jusqu'au vendredi 16 heures
- Procédure N°2 : le vendredi après 16 heures
- Procédure N°3 : pour les rencontres programmées en semaine doit se fier aux procédures 1&2.

De plus, nous vous rappelons qu'il existe des cas spécifiques lors des annulations de match :

1. Annulation de lever de rideau
2. Annulation générale

Une équipe senior qui aura deux matches à jouer, à domicile, en retard sur son calendrier suite à des impraticabilités de son installation, devra obligatoirement trouver un terrain de remplacement en cas de toute nouvelle indisponibilité de cette même installation ; à défaut le club devra se déplacer chez l'adversaire.

1- MASCULINS

SENIORS

1.1 – CHAMPIONNATS

Match n° 25906609 R2 groupe A : MAGNY – ST BENIN AS du 12 novembre 2023

La commission prend connaissance de la décision de l'arbitre de ne pas faire jouer la rencontre en raison de l'impraticabilité du terrain.

Match n° 25931427 R3 groupe F : EXINCOURT TAILLECOURT - CHATENOIS du 12 novembre 2023

La commission prend connaissance de la décision de l'arbitre de ne pas faire jouer la rencontre en raison de l'impraticabilité du terrain.

Match n° 26171650 : R1 Herbelin groupe B : JURA LACS FOOT – BRESSE JURA FOOT du 3 décembre 2023

La commission prend connaissance et valide la demande des deux clubs pour avancer la rencontre le samedi 2 décembre 2023 à 17h00 au stade municipal 1 à Orgelet.

Match n° 26727454 : R1 Herbelin groupe C : PERROUSE – MORTEAU MONTLEBON du 19 novembre 2023

La commission prend connaissance et valide la demande des deux clubs pour avancer la rencontre le samedi 18 novembre à 18h30 au stade Jules Rimet à Perrouse.

Match n° 26727453 : R1 Herbelin groupe C : AUDINCOURT - GRANDVILLARS du 19 novembre 2023

La commission prend connaissance et valide la demande des deux clubs pour avancer la rencontre le samedi 18 novembre à 18h00 au stade des Cantons 1 à Audincourt.

Match n° 26727503 : R1 Herbelin groupe C : VALDAHON VERCEL – NOIDANS LES VESOUL du 10 décembre 2023

La commission prend connaissance et valide la demande des deux clubs pour avancer la rencontre le samedi 9 décembre 2023 à 19h30 au stade la Combe Bourdon 2 à Valdahon.

Match n° 25915777 : R2 groupe A : FC NEVERS BANLAY – VAUZELLES ASA du 26 novembre 2023

La commission prend connaissance et valide la demande des deux clubs pour avancer la rencontre le samedi 25 novembre 2023 à 18h00 au stade Léo Lagrange 1 à Nevers.

Match n° 25906889 : R2 groupe B : QUETIGNY 2 – FR ST MARCEL du 18 février 2024

La commission prend connaissance et valide la demande des deux clubs pour avancer la rencontre le samedi 17 février 2024 à 18h00 au stade des Cèdres 1 à Quetigny.

Match n° 25930746 : R2 groupe C : CHATEAU DE JOUX – MONTFAUCON/MOR./GEN. du 19 novembre 2023

La commission prend connaissance l'accord entre les deux clubs pour inverser la rencontre le samedi 18 novembre 2023 à 18h30 au stade intercommunal à Gennes.

Le match retour du 13 avril 2024 se déroulera à Château de Joux.

Match n° 25935051 : R3 groupe B : PARAY USC 2 – MONTCHANIN du 3 décembre 2023

La commission prend connaissance et valide la demande des deux clubs pour avancer la rencontre le samedi 2 décembre 2023 à 18h00 au stade des Sables 1 à Paray le Monial.

Match n° 26643120 : R3 groupe D : COTEAUX DE SEILLE – LONS LE SAUNIER 2 du 19 novembre 2023

La commission prend connaissance et valide la demande des deux clubs pour avancer la rencontre le samedi 18 novembre à 19h00 au stade Simon Guyetand à Domblans.

Match n° 26631027 : R3 groupe D : JURA LACS FOOT 2 – BRESSE JURA FOOT 2 du 3 décembre 2023

La commission prend connaissance et valide la demande des deux clubs pour avancer la rencontre le samedi 2 décembre 2023 à 19h00 au stade municipal 1 à Orgelet.

1.2 – COUPE BOURGOGNE FRANCHE COMTE

Match n° 27589951 : 2^{ème} tour Coupe Bourgogne-Franche-Comté : TRIANGLE D'OR – SAONE MAMIROLLE du 19 novembre 2023

La commission prend connaissance et valide la demande des deux clubs pour avancer la rencontre le samedi 18 novembre à 17h00 au stade municipal 1 à Arbois.

Match n° 27589964 : 2^{ème} tour Coupe Bourgogne-Franche-Comté : LARIANS MUNANS – NOIDANAIS du 19 novembre 2023

La commission prend connaissance et valide la demande des deux clubs pour avancer la rencontre le samedi 18 novembre à 19h00 au stade des Gravieres 1 à Larians et Munans.

Match n° 27589954 : 2^{ème} tour Coupe Bourgogne-Franche-Comté : POLIGNY GRIMONT – ST VIT du 19 novembre 2023

La commission prend connaissance et valide la demande des deux clubs pour avancer la rencontre le samedi 18 novembre à 17h00 au complexe sportif Pierre Tinguely à Poligny.

Match n° 27589960 : 2^{ème} tour Coupe Bourgogne-Franche-Comté : PAYS MAICHOIS – PONT DE ROIDE VERONDANS du 19 novembre 2023

La commission prend connaissance et valide la demande des deux clubs pour avancer la rencontre le samedi 18 novembre à 14h30 au stade du Jay 1 à Maîche.

Match n° 27589949 : 2^{ème} tour Coupe Bourgogne-Franche-Comté : BRESSE JURA FOOT - CHAMPAGNOLE du 19 novembre 2023

La commission prend connaissance et valide la demande des deux clubs pour inverser et avancer la rencontre. Elle se déroulera le samedi 18 novembre à 18h00 au complexe sportif des Louaitaux 1 à Champagnole.

JEUNES

1.3 – DEMANDES DES CLUBS

Courriel de DIJON ASPTT

Le club organise son 40^{ème} tournoi international Futsal U12 « Michel Gallot » les 24 et 25 février 2024 au Palais des Sports de Dijon.

La commission donne son accord et transmet la demande d'homologation à la FFF.

1.4 – CHAMPIONNATS

Match n° 26311567 : U18 R1 Laser Game Evolution : PONTARLIER – CHEVIGNY du 19 novembre 2023

La commission prend connaissance et valide la demande des deux clubs pour avancer la rencontre le samedi 18 novembre à 18h00 au stade André Hammerli à Pontarlier.

Match n° 25927947 : U16R2 groupe C : CHEVIGNY ST SAUVEUR – FONTAINE D'OUICHE du 19 novembre 2023

La commission prend connaissance et valide la demande des deux clubs pour avancer la rencontre le samedi 18 novembre à 18h00 à la Plaine de Jeux de la Saussaie 2 à Chevigny St Sauveur.

1.5 – COUPE GAMBARDELLA CA

Match n° 27590097 : Finale Régionale Coupe Gambardella CA : JS CRECHES – ASM BELFORT du 19 novembre 2023

La commission prend connaissance et valide la demande des deux clubs pour avancer la rencontre le samedi 18 novembre à 18h00 au stade municipal 1 à Crèches sur Saône.

Match n° 27590096 : Finale Régionale Coupe Gambardella CA : VESOUL – RACING BESANCON du 19 novembre 2023

La commission prend connaissance et valide la demande des deux clubs pour avancer la rencontre le samedi 18 novembre à 19h00 au stade René Hologne 1 à Vesoul.

1.6 – REPORT

La commission décide de reporter les rencontres de championnats suivantes les 2 et 3 décembre 2023 :

U16 R2 groupe B :

- 25932332 : JURA STAD' – FC MACON

U16 R2 groupe C :

- 25927945 : FONTAINE D'OUICHE – ST APOLLINAIRE

U16 R2 groupe D :

- 25921880 : NOIDANAIS – GJ SUD HAUTE SAONE

U14 R1 :

- 25904186 : LONS LE SAUNIER – FONTAINE LES DIJON

La commission décide de reporter les rencontres de championnats suivantes le 10 décembre 2023 :

U16 R1 :

- 25869165 : CHALON – FONTAINE LES DIJON

U16 R2 groupe B :

- 25923103 : LONS LE SAUNIER - JURA STAD'

2- FEMININES

SENIORS

2.1 – REPORT

La commission décide de reporter les matchs de championnat suivant au dimanche 17 Décembre 2023 à 14h30.

Régional 1 Féminine :

- n°25923103: US BLANZY FEMININE – IS SELONGEY / CHEVIGNY ST SAUVEUR

La commission décide de reporter les matchs de championnat suivant au dimanche 28 Janvier 2023 à 14h30.

Régional 1 Féminine :

- n°25930879 : RC LONS SAUNIER – AS CHATENOY LE ROYAL
- n°25920964 : GSF HAUT DOUBS – GJ/GSF DE L'ARCHE

La commission décide de reporter le match de championnat suivant au dimanche 10 Décembre 2023 à 14h30.

Régional 2 Féminine :

- n°25931406 : AS CHATEAU DE JOUX – GJ/GSF DE L'ARCHE

2.2 – COUPE BOURGOGNE FRANCHE COMTE FEMININE

Match n27591440 : Coupe Bourgogne Franche Comté Féminine : 1^{er} Tour : AUXERRE STADE 1 – GJ/GSF FC MACON BS du 19 novembre 2023

La commission acte le forfait du club de GJ/GSF FC MACON BS pour le 1^{er} tour de la Coupe Bourgogne Franche Comté Féminine

Amende : 130 euros pour forfait.

Le club de AUXERRE STADE 1 est qualifié pour le 2^{ème} tour.

Match n°27591442 : Coupe Bourgogne Franche Comté Féminine : 1^{er} Tour : LOUHANS CUISEAUX FC – CERCLE TALANT du 19 novembre 2023

La commission prend connaissance et valide la demande des deux clubs pour avancer la rencontre le dimanche 19 novembre 2023 à 11h00 au stade Abbé Honorez 2 à Branges.

JEUNES

2.3 – REPORT

La commission décide de reporter les matchs de championnat suivant au Samedi 09 Décembre 2023 à 14h30.

U18 F Régional 1 : Poule Elite :

- n°27492063 : US BLANZY FEMININE – AS CHATENOY
- n°27492065 : US LES FINS – DIJON ASPTT

La commission décide de reporter le match de championnat suivant au Samedi 16 Décembre 2023 à 14h30.

U18 F Régional 1 : Poule Promotion :

- n°27942120 : ETALANS VERNIERFONTAINE – MONTCHANIN ODRA

3- FONCTIONNEMENT

3.1 – FMI – SUIVI PAR LA COMMISSION

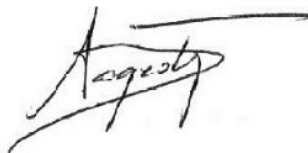
Transmission tardive :

SNID : amende de 20 Euros (R2 groupe A match n° 25906607)

LOUHANS CUISEAUX : amende de 20 Euros (U15R1 match n° 25904707)

JURA LACS F. : amende de 20 Euros (R2F match n°25931404)

Le Président Commission Régionale Sportive



Michel NAGEOTTE

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission régionale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football